

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de la convocation : 10/03/2023

**Objet : Motion – Confirmation de l’engagement de la municipalité sur la révision du PLU de Lavernose-Lacasse**

**Numéro : II-2023/20**

**SEANCE du 20/03/2023**

L’AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

**Présents :** DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

**Pouvoirs :** LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole, LEBLOND Alain pouvoir à MASCRE Gérard

**Absents :** DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

Monsieur DELSOL Alain, Maire, donne lecture du projet de motion pour le projet de révision du PLU qui sera soumis à enquête publique à compter du 21 avril 2023,

« Depuis la création du PLU de la commune de Lavernose-Lacasse en 2010 le Conseil Municipal a toujours gardé la même ligne de conduite : Développer un espace de vie solidaire et qualitatif, avec des équipements structurants à l’échelle du bassin de vie. Cette attractivité soulève des enjeux d’aménagement du territoire incontournable, dans le respect et la préservation des zones agricoles, naturelles et forestières.

Conformément à la loi Climat et Résilience, le projet de révision de ce PLU prévoit de réduire sa consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers de 58.3 %.

L’ensemble des zones à urbaniser sont situées en agglomération. La révision du PLU ne modifie pas le zonage de la commune. La municipalité veille à conserver son espace agricole de plus de 1 500 hectares et à encourager l’installation de nouveaux agriculteurs, tout en préservant la qualité de vie des administrés. C’est pourquoi, en concertation avec la population et les agriculteurs, les secteurs *Créboty*, *La Pointe* et *Vignasses*, sont séparés du monde agricole par une bande verte de 5 mètres minimum. La révision du PLU urbanise simplement les parcelles accolées aux habitations existantes *dites dents creuses*, où l’agriculture n’exerce plus. Sur ces secteurs, et depuis 2010, la commune et les habitants par une participation aux voiries et réseaux, ont financé plus de 4 millions de travaux d’urbanisation : reprise de voiries, liaisons douces, sécurisation avec ralentisseurs, réfection des réseaux, assainissement collectif, traitement des eaux pluviales, fibre. La station de traitement des eaux usées va être réhabilitée pour supporter un accroissement de la population de plus de 2 000 habitants pour les communes de Lavernose-Lacasse et St Hilaire.

La commune veille à une gestion maîtrisée de la croissance démographique de l'ordre de +1.4% an, ainsi qu'à une mixité sociale équilibrée avec 16% de logements sociaux à ce jour. L'ensemble de ces parcelles à urbaniser ne représente que 4.5 hectares. La municipalité restera ferme et déterminée à l'ouverture de ces zones dans l'intérêt de ses administrés.

Lavernose-Lacasse connaît une dynamique d'implantation d'entreprise, de services. Le ratio emploi par habitants augmente *1 pour 8.1 habitants*. Le territoire doit pouvoir proposer des lieux stratégiques d'implantations aux artisans, industriels en recherche de terrains ou de location de locaux. A la demande de la DDT et pour préserver un espace naturel, la commune a transféré la zone AUX0 de 1.9 hectares en extension de la zone d'activité économique Pujeau Rabe.

Enfin, depuis 70 ans, la commune, sur sa partie basse côté sud, est caractérisée par une importante activité d'extraction de gravières. A la demande de la commune, l'exploitant, après l'extraction des alluvions, remblaie au moins 50% de la surface exploitée pour un retour à l'activité agricole. Aussi, 30 hectares ont été convertie en parc photovoltaïque au sol, 90 hectares en zones naturelles sous forme de lacs, 25 hectares en cours d'extraction pour la ligne de métro toulousaine et enfin la zone économique qui répond à une thématique environnementale avec un crématorium et des entreprises génératrices d'emploi. En fin d'extraction les parcelles sont rétrocédées à la commune. Cela permet par la suite l'installation d'agriculteurs biologique ou la plantation de nouveaux espaces boisés. La révision du PLU ouvre la possibilité d'exploiter les dernières parcelles en fin de limite de commune.

Le projet de révision du PLU arrêté par le Conseil Municipal, élus de terrains au contact de la population, retranscrit une volonté politique d'aller vers l'avant tout en respectant la réglementation en vigueur. Des réponses aux observations des personnes publiques associées seront apportées et affineront le projet de révision du PLU. Néanmoins, la municipalité entend garder une stratégie de développement en conformité avec les attentes des administrés. Le bien vivre ensemble de la commune étant au cœur des préoccupations du conseil. »

Après en avoir délibéré, **le Conseil adopte la motion à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A LAVERNOSE LACASSE, le 20/03/2022**

**Le Maire A. DELSOL**

